

COVID-19 - MISE À JOUR DE LA SITUATION CE DIMANCHE 15 MARS 2020

Lors d'une allocution solennelle prononcée samedi 14 mars 2020 dans la soirée, le Premier Ministre Édouard PHILIPPE a annoncé toute une série de mesures concernant l'épidémie du Coronavirus COVID-19. Le pays passe ainsi au « stade 3 » de l'épidémie.

QUATRE INFOS IMPORTANTES POUR LE LUNDI 16 MARS 2020 (et plus tard) DANS LES ALPES MARITIMES

- **Le concours de Contrôleur 1ere classe est reporté.**
- **Toutes les formations sont également reportées.**
- **Les cantines ne fonctionneront plus jusqu'à nouvel ordre.**
- **L'Assemblée Générale annuelle de la section Solidaires Finances Publiques des Alpes Maritimes prévue pour le 10 avril 2020 est annulée. Nous renverrons les chèques aux collègues qui se sont déjà inscrits au repas.**

CONCRÈTEMENT, ÇA CHANGE QUOI POUR NOUS CE « STADE 3 » ?

Les informations que nous vous avons livrées (par mail vendredi après-midi, puis publiées sur notre site internet local ce dimanche 15 mars) suite au CHS-CT qui s'est tenu vendredi 13 mars, sont toujours d'actualité.

Néanmoins, le durcissement des mesures annoncées par le gouvernement nous amène à nous poser certaines questions auxquelles nous allons demander des réponses à la DDFIP des Alpes Maritimes dans les toutes premières heures de ce lundi 16 mars 2020, à la reprise du travail.

En effet, **alors que le pays est à l'arrêt** et que les prochaines mesures iront peut-être jusqu'au confinement des populations comme c'est actuellement le cas en Italie (pays limitrophe à notre département), **pourquoi continuer à recevoir du public et ainsi risquer de faire enfler le nombre de contaminations tant chez les contribuables qui nous rendraient visite que chez les agents qui seront contraints de les recevoir ?**

Pour Solidaires Finances Publiques, le principe doit être la fermeture des accueils aux usagers.

De plus, **l'état des effectifs présents dans les locaux ne permettra peut être pas d'ouvrir au public dans des conditions de sécurité optimales** (on ferme bien des sites quand les taux de grévistes sont élevés). En attendant une prise de position de la part de la direction locale (et de la DG), nous invitons les collègues amenés à faire de l'accueil à faire en sorte de **respecter scrupuleusement tous les conseils donnés lors du CHS-CT du 13 mars.**

Si ces consignes ne peuvent être respectées (distanciation sociale suffisante, absence de gel hydro-alcoolique, de lingettes etc.) **ou qu'un agent estime qu'il est en danger, nous l'invitons à utiliser immédiatement son droit de retrait individuel.**

Suite à cela, **l'agent en question ne devra en aucun cas subir une quelconque pression ni aucune difficulté de la part de son chef de service.** Si c'était le cas, il pourra immédiatement contacter son organisation syndicale.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons plus d'infos de la part de la direction locale suite aux évolutions de ce week-end.